N° 96-0695 - Urbanisme, habitat et développement social + finances et programmation - Lyon 5° - Revente, à l'OPAC du Grand Lyon, d'un immeuble situé 8, rue de la Favorite - Département de l'action foncière -

## Le Conseil,

Vu le rapport du 23 avril 1996, par lequel monsieur le président :

## A. Expose ce qui suit :

A la demande de l'OPAC du Grand Lyon, la Communauté urbaine a préempté, au prix de 650 000 F, un immeuble partiellement occupé et situé 8, rue de la Favorite à Lyon 5°, afin de promouvoir la politique locale de l'habitat et de permettre la réalisation de logements sociaux.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 200 mètres carrés sur laquelle sont édifiés des bâtiments à usage d'habitation et de commerce d'une superficie d'environ 450 mètres carrés de surface développée pondérée hors oeuvre (SDPHO).

La réhabilitation desdits bâtiments permettrait la création de quatre logements type 3 dont deux en prêt locatif aidé (PLA) et deux en prêt locatif aidé très social (PLATS).

L'OPAC du Grand Lyon, qui s'est engagé à préfinancer l'achat dudit immeuble par la Communauté urbaine, le lui rachèterait au prix de 650 000 F précité, admis par les services fiscaux, et lui rembourserait ses frais d'acquisition ;

**B - Propose** de l'autoriser à prendre toutes dispositions en vue de cette revente aux conditions sus-indiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu le présent dossier;

Vu la demande de l'OPAC du Grand Lyon;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

## **DELIBERE**

- 1° Autorise monsieur le président à prendre toutes dispositions en vue de cette revente aux conditions susindiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.
- **2° Le montant** de cette cession fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine sous-chapitre 922-000 article 210-9 dossier n° 1 179-96.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,